

DECRET N° 2014-523 DU 25 AOÛT 2014
portant approbation du budget prévisionnel,
pour l'exercice 2014, du Fonds National de
Développement et de Promotion Touristiques.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des Offices à caractères social, culturel et scientifique ;
- Vu** la proclamation, le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n° 2013-457 du 08 octobre 2013 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2012-191 du 03 juillet 2012 fixant la structure-type des ministères ;
- Vu** le décret n° 2012-539 du 06 novembre 2012 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Culture, de l'Alphabétisation, de l'Artisanat et du Tourisme ;
- Vu** le décret n° 2012-428 du 06 novembre 2012 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Vu** le décret n° 2004-194 du 13 avril 2004 portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Fonds National de Développement et de Promotion Touristiques ;
- Vu** la délibération du Conseil d'Administration du Fonds National de Développement et de Promotion Touristiques en sa session du 04 décembre 2013 ;

Sur proposition du Ministre de la Culture, de l'Alphabétisation, de l'Artisanat et du Tourisme ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance extraordinaire du 21 mai 2014,

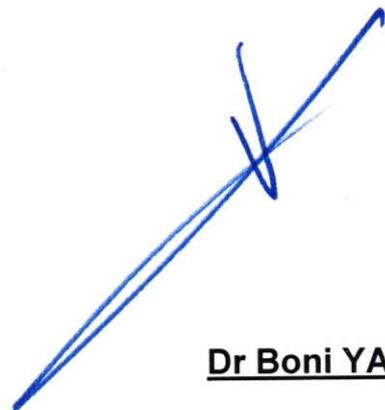
D E C R E T E :

Article 1^{er} : Est approuvé le budget, pour l'exercice 2014, du Fonds National de Développement et de Promotion Touristiques, tel qu'il est annexé au présent décret.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 25 aout 2014

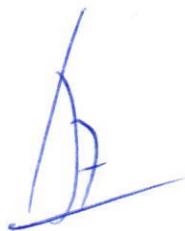
Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI

Le Ministre de la Culture, de
l'Alphabétisation, de l'Artisanat
et du Tourisme,

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Jean-Michel ABIMBOLA



Jonas GBIAN

AMPLIATIONS : PR 6, AN 4, CC 2, CS 2, CES 2, HAAC 2, HCJ 2, SGG 4, MCAAT 2, MEF 2, autres
Ministères 25, CNSS 5, DGB-CF-DGTCP-DGID-DGDDI 5, BN-DAN-DLC 3, GCONB 1, DCF-INSAE 2,
BN-UAC-ENAM-FASEG- UNIPAR-FADSP 5, JORB 1.